

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 13 septembre 2011 de M^{me} Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli, M^{me} Salika Wenger, MM. Rémy Burri, Julien Cart et Carlos Medeiros, renvoyé en commission le 13 septembre 2011, intitulé: «Approbation des comptes 2010 et du budget 2011 de la Fondetec».

Rapport de M. Simon Brandt.

Préambule

La commission des finances s'est réunie le 27 septembre 2011, sous la présidence de M. Olivier Fiumelli, pour étudier le «Rapport d'activité et comptes 2010 et budget de fonctionnement 2011 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec)» (D-32) et le projet de délibération PRD-9 qui consacre ledit rapport.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Sandrine Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la précision et la qualité de son travail.

Rappel du projet de délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de son bureau,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2010, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2010, le tableau de financement et l'annexe aux comptes 2010 ainsi que le rapport de l'organe de révision du 30 mai 2011 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Art. 2. – Le Conseil municipal approuve le budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec.

Travaux de la commission

Séance du 27 septembre 2011

Audition de M^{me} Anne-Marie Gisler, présidente de la Fondetec, et de M. Jérôme Favoulet, directeur de la Fondetec

Au nom du conseil de fondation, M^{me} Gisler remercie la commission des finances pour son invitation qui lui permet de faire rapport sur les activités et les comptes et de présenter les perspectives et le budget. Elle rappelle la redotation à hauteur de 10 millions de francs et remercie le Conseil municipal de sa confiance.

Elle précise que différents aléas juridiques ont fait que cela a pris du temps, que la convention de financement a été signée en août et que la première tranche a été versée la semaine dernière. Elle annonce que, le 12 septembre 2011, la Fondetec a transféré ses bureaux à la rue Hugo-de-Senger 3 qui constitue une adresse plus visible. Elle explique que ce déménagement a permis de mettre la main sur des locaux qui permettent à la Fondetec de mettre sur pied une pépinière d'entreprises. Elle ajoute qu'il y aura des travaux de transformation et que l'inauguration aura lieu en janvier 2012.

M. Favoulet lance sa présentation PowerPoint (voir annexe du présent rapport) et rappelle que la mission de la Fondetec est une mission de promotion économique à Genève. Il indique que l'objectif depuis 2007 était d'arriver à un tout-en-un (slide 3) sur le territoire de la Ville de Genève afin de répondre à toutes les problématiques auxquelles sont confrontées les entreprises qui démarrent et les petites entreprises. Il rappelle que l'activité principale de la Fondetec est le financement et que la fondation fonctionne avec un système de crédit direct qui fait sa particularité. Il précise que les entreprises qui viennent chez elle ne correspondent pas aux critères bancaires et que les entrepreneurs s'engagent comme caution solidaire (slide 4). Il ajoute que la Fondetec pourra désormais proposer des espaces de travail aux entreprises avec des services communs mutualisés et la possibilité de créer des synergies entre les entreprises (slides 5-7). Il précise qu'ils ont 100 entreprises en cours de suivi, qu'ils organisent un réseautage et qu'ils ont mis en place un accompagnement par des professionnels (slide 8). Il ajoute qu'ils organisent des formations et des séminaires et qu'ils sont en discussion avec l'Université, la Haute Ecole de gestion et la Fédération des entreprises romandes pour développer des formations diplômantes (slide 9), et que cela pourra avancer maintenant que la redotation est assurée.

M. Favoulet indique qu'ils ont constaté un recul de la demande en 2010 (45 nouvelles demandes en 2010 au lieu de 56 en 2009), qui est essentiellement lié à la conjoncture (constat comparable dans d'autres organismes) (slide 10). Il ajoute que la concurrence française est acharnée avec le crédit impôt recherche (remboursement de 50% des frais de recherche) et que l'on peut arriver à des

taux de couverture qui atteignent 60 à 70%. Il indique qu'ils se sont aperçus qu'il y a un recul du nombre de dossiers en création d'entreprise pure depuis 2008 suite à la crise et qu'il y a toujours une augmentation des entreprises de plus de trois ans qui connaissent des difficultés (slide 11). Il ajoute que l'on commence à sentir les signes liés au franc fort sur certains secteurs et que les prochains mois seront assez spectaculaires au niveau du commerce. Il déclare qu'ils n'ont accordé aucun crédit supérieur à 200 000 francs et que c'est un autre signe de la crise (uniquement deux demandes supérieures à ce montant cette année) (slide 12). Il ajoute que l'on voit l'effet inverse en 2011 avec des demandes très hautes. Il indique que, pour la première fois en 2011, il y a plus de dossiers portés par des femmes, qui ont été plus entreprenantes sans qu'il n'y ait de favoritisme (sensibilité du conseil à la parité) (slide 13). Il indique que l'on constate depuis 2007 une évolution assez constante du portefeuille, une diminution du nombre de débiteurs provisionnés, ce qui souligne les efforts d'assainissement du portefeuille, sachant qu'il y a eu, les deux premières années, des provisions sur les dossiers anciens (slide 14). Il déclare que le montant total des débiteurs est en diminution, notamment parce que l'on a essayé d'accélérer les remboursements et de mieux les suivre, et que les montants des débiteurs provisionnés sont pas mal en baisse.

M. Favoulet poursuit en disant que trois entreprises sur quatre ont retourné leur fiche AVS (slide 15). Il explique qu'il est difficile de les obtenir toutes, parce que les entrepreneurs répondent qu'ils doivent chercher du chiffre au lieu de faire de la paperasse, qu'ils paient un intérêt et qu'ils sont codébiteurs solidaires au risque de tout perdre. Il déclare qu'ils sont satisfaits par l'évolution du salaire moyen. Il indique, concernant les comptes, que le résultat de fonctionnement évolue et que ce chiffre négatif a augmenté en 2010 (investissement dans la communication et baisse des demandes) (slide 16). Il signale que le résultat de l'activité de soutien est une claque. Il explique qu'ils avaient des prévisions annonçant que 2010 serait meilleure que 2009 et qu'ils n'avaient pas prévu la chute de l'euro. Il déclare que le résultat sur titres est proche de zéro.

Pour conclure sa présentation, M. Favoulet dit qu'ils n'ont pas beaucoup avancé sur le tableau de bord et statistiques, car ils attendaient le contrat de financement de la Ville pour savoir s'il y aurait des demandes spécifiques (slide 17). Il ajoute qu'ils sont en train de moderniser le site internet et de développer leur communication et que les installations IT ont été rajeunies. Il ajoute que le projet de pépinière d'entreprises est en cours. Il déclare qu'ils ont enregistré 31 nouvelles demandes en précisant qu'ils ont ralenti leurs recherches cet été dans l'attente du versement de la première tranche (slide 18). Il indique qu'ils ont accordé 11 nouveaux crédits et rendu 13 réponses négatives. Il ajoute que le montant du soutien financier est supérieur à celui de l'an dernier (slide 20). Il déclare qu'ils sont en dessous du budget, notamment en termes de dépenses, et qu'ils

ont en place des plans drastiques pour le suivi des entreprises. Il signale qu'on annonce non officiellement une baisse de 30% du chiffre d'affaires dans le secteur du commerce. Il ajoute que le portefeuille a été modifié à la fin de l'année dernière (100% obligations en Suisse).

Le président ouvre alors le tour des questions sur la partie «comptes».

Un commissaire dit regretter qu'il n'y ait aucun intitulé sur les comptes et que l'on ne sache pas à quoi ils se rapportent.

Le président répond que c'est un problème d'organisation. Il rappelle que la Fondetec ne dépend pas du Conseil administratif, mais uniquement du Conseil municipal, et que le Conseil administratif ne contribue pas à la préparation des documents de la Fondetec. Il estime que c'est regrettable. Il ajoute qu'il a dû demander les documents directement à M. Favoulet et qu'il y a un problème fonctionnel, puisque cela devrait passer par le Conseil administratif.

M. Favoulet déclare que ce n'est pas la mise en pages du document qu'il avait et qu'un effort sera fait. Il précise qu'ils mettent la déclaration de l'organe de révision dans le rapport annuel parce que les comptes publiés sont ceux qui ressortent du rapport de l'organe de révision.

Le commissaire poursuit en demandant si la Fondetec est dotée d'un secrétariat.

M. Favoulet répond par l'affirmative.

Le commissaire considère que la Fondetec peut donc très bien préparer les documents et les apporter à la commission des finances.

M^{me} Gisler répond que c'est ce qu'ils ont fait et que c'est à la demande du président de la commission que la Fondetec a envoyé les documents qui n'étaient pas parvenus à la commission des finances. Elle rappelle qu'ils avaient déjà envoyé ces documents à la Ville au moment de leur élaboration.

Le président demande ce qu'il en est des rapports de la Fondetec avec le Conseil administratif en 2010 et en 2011 et quel est le contenu exact de la convention de financement.

M. Favoulet répond que le travail avec le département des finances et du logement était axé sur la nouvelle dotation et le principe de développement d'un écopôle qui est en cours. Il explique que la convention régit les versements par tranches et prévoit que la Fondetec a deux obligations: livrer les comptes audités avant le 30 juin et qu'ils soient validés par le Conseil municipal. Il ajoute que le versement se fera pour moitié au rendu des comptes et pour moitié au moment où ils seront votés.

Le même commissaire voudrait avoir des indicateurs de performance intéressants et aurait aimé connaître l'impact des sommes investies sur l'économie genevoise, quelles entreprises ont suivi un cours intéressant, lesquelles ont périclité, quelle est la plus-value de l'emploi, etc. Il considère que, si la Fondetec se résume à faire le banquier, c'est moins intéressant.

M. Favoulet répond que c'est un point intéressant qui a donné lieu à beaucoup de débats. Il déclare qu'ils ne se sont positionnés que sur l'évaluation de l'impact sur les entreprises pendant le financement (emplois, salaire moyen, type d'activités financées, etc.). Il explique qu'il y a deux problématiques pour faire un suivi par la suite. En premier lieu, beaucoup d'entreprises estiment qu'une fois qu'elles ont fini de rembourser, elles n'ont plus de comptes à rendre et qu'il y a une culture entrepreneuriale qui ne voit pas d'un bon œil de communiquer sa fiche AVS, sa déclaration d'impôts, etc. Ensuite, il est difficile de savoir si dix ans plus tard on peut encore dire que les emplois créés sont dus à la Fondetec, car il faut tenir compte aussi des apports de l'entrepreneur, sans lequel il n'y aurait rien, et d'éventuels autres financements. Il ajoute que personne n'a encore trouvé un mode de calcul pour en rendre compte.

Le commissaire se dit convaincu que, la base, c'est l'entrepreneur, mais que l'impulsion fait la différence. Il veut savoir quel est l'impact des 20 millions mis à disposition, notamment en termes d'emplois, sans pour autant dire que c'est la Fondetec qui les a créés. Il ajoute que connaître le nombre de femmes ne l'intéresse pas en tant que conseiller municipal, mais qu'il voudrait savoir quels secteurs sont touchés.

M. Favoulet répond qu'il a tenté d'évaluer les emplois créés à Genève en passant par les fichiers de la taxe professionnelle, mais qu'il s'est heurté au secret fiscal. Il ajoute qu'il n'a trouvé à ce jour aucune liste lui permettant de faire cette évaluation, bien qu'il ait eu de l'espoir avec le registre des entreprises. Il explique que le nombre d'emplois ne correspond pas au fichier AVS et qu'ils ne sont pas sûrs de la classification des secteurs d'activités. Il rappelle que l'activité principale annoncée au départ ne correspond pas toujours à celle qui se développera le plus par la suite. Il ajoute qu'aujourd'hui il ne sait pas où trouver l'information.

Un autre commissaire déclare qu'il a un problème avec le compte de débiteurs. Il explique que la vocation de la Fondetec est de prêter et que c'est l'indicateur fondamental. Il observe que la Fondetec et l'organe de révision donnent l'indication d'un débiteur net amorti au moyen de chiffres qui sont incompréhensibles. Il ne comprend pas que ce qui constitue la fierté de la Fondetec soit ce qui est le plus caché. Il ne comprend pas non plus pourquoi, dans le compte d'exploitation, on annonce une perte sur débiteurs de 978 000 francs que l'on ne compense qu'à concurrence de 446 000 francs avec la provision de 1 594 000 francs.

Il ajoute que c'est le rôle de la provision et que si elle est insuffisante on la reconstruit, alors qu'ici on a une perte sur débiteurs, une compensation partielle et un solde qui est inconnu et que l'on ne trouve nulle part. Il ajoute que l'on se moque du débiteur net comme de la dernière des choses, mais que l'on s'intéresse à la manière dont le risque sur les débiteurs est assuré au moyen des provisions. Il estime que ce n'est pas heureux, alors que c'est le *core business* de la Fondetec et que l'on sait qu'elle le fait bien.

M. Favoulet répond qu'ils respectent strictement les nouvelles normes comptables suisses GAAP qui demandent de présenter les actifs en valeur nette. Il ajoute qu'il se retrouve entre le marteau et l'enclume, parce qu'il trouve cette attente justifiée, qu'il est plus compliqué de trouver ces montants dans les annexes, mais que, s'il ne le faisait pas ainsi, c'est l'organe de révision qui ne serait pas content. Il ne peut que faire le même constat que celui du commissaire.

Le commissaire peine à croire que les normes suisses GAAP cherchent à accroître le flou alors qu'à sa connaissance il y a un aspect prospectif, tandis qu'on faisait préalablement le comptage des allumettes. Il estime que ce n'est pas le rôle des normes comptables de cacher le *core business*.

M. Favoulet répond que le principe de la norme est de clarifier les choses. Il explique que ce qui justifie ce choix, c'est de dire que, si l'on a des débiteurs qui remboursent régulièrement et sont visiblement fiables, on peut compter sur leur remboursement, mais que sans cela on se retrouve avec un débiteur net et des provisions. Il ajoute que c'est pour cette raison que l'organe de contrôle souligne aussi la réserve latente sur les débiteurs et chiffre la totalité de ce qu'il estime que l'on pourrait récupérer.

Le commissaire demande alors pourquoi les pertes sur débiteurs ne sont pas compensées avec la provision en totalité mais seulement pour moitié.

M. Favoulet explique qu'à la fin de l'année le volume de la provision a diminué de 446 000 francs seulement, puisque de nouveaux dossiers ont été provisionnés. Il ajoute que la perte a été déduite de la provision, mais que l'on a rajouté ensuite à la provision les nouveaux dossiers qui devaient être provisionnés.

Un autre commissaire estime que l'on pourrait comptabiliser le détail.

M. Favoulet ajoute que l'on peut voir en page 8 les neuf dossiers provisionnés avec le montant qu'ils représentent (780 000 francs).

Un commissaire répond que M. Favoulet doit partir de l'idée que les conseillers municipaux sont un peu bornés et qu'ils posent toujours les mêmes questions, qu'il est donc facile d'anticiper.

Le président déclare que cette pratique est parfaitement claire pour ceux qui ont une logique de comptable.

Une commissaire demande pourquoi les frais de locaux ont été dérisoires par rapport au budget.

M. Favoulet rappelle qu'ils étaient persuadés d'arriver à déménager l'an dernier. Il ajoute que ce qui explique ce retard – et a aussi beaucoup fait rire dans la République – c'est le prix qu'ils étaient prêts à mettre par mètre carré. Il explique que la Gérance immobilière municipale avait dit qu'ils ne trouveraient rien en dessous de 450 francs/m², alors qu'ils comptaient mettre 300 à 320 francs/m². Il annonce qu'ils ont trouvé des bureaux à 304 francs/m² charges comprises, mais qu'il leur a fallu dix-huit mois.

Le président demande si le travail du Contrôle financier est vraiment utile ou s'il pourrait être délégué à l'organe de révision, et la commissaire poursuit en demandant si le Contrôle financier intervient chaque année.

Le président répond par l'affirmative et précise que cela figure dans les statuts.

M. Favoulet répond que c'est une habitude qu'ils avaient prise. Il déclare que les deux rôles se chevauchent un peu et qu'ils se sont demandé s'il était pertinent de continuer à faire les deux. Il ajoute qu'ils appliqueront le choix du Conseil municipal. Il ajoute qu'ils avaient un projet de contrôle interne, approuvé par le Contrôle financier et par leur ancien réviseur, et qu'il a fait cette année l'objet de remarques. Il indique que l'organe de révision a relevé le manque de pertinence de certains contrôles, étant donné qu'il n'y a jamais eu de problème, le contrôle coûte plus cher que si l'on perdait la totalité du poste. Il ajoute que des décisions devront être prises par le conseil de fondation.

Le président passe aux questions sur le budget 2011 et déclare qu'il est difficile de se prononcer sur ce document alors que neuf mois se sont déjà écoulés.

Un commissaire aimerait comprendre la stratégie de la pépinière d'entreprises. Il constate qu'il y a 240 000 francs de loyer, alors que la location s'élève à 180 000 francs et que l'on présente donc un budget largement déficitaire. Il demande si l'on ne devrait pas appliquer le principe qui consiste à dire que la Fondetec soutient par son aide financière, mais que la pépinière doit être autoportée. Il souligne que l'on ne peut pas avoir la même logique dans toutes les activités et que la mise à disposition de locaux à des prix inférieurs à ceux du marché crée une énorme divergence de concurrence. Il ajoute que par conséquent le budget de la pépinière doit forcément être rentable et qu'il pourrait même rapporter un certain profit à la Fondetec pour lui permettre de faire son travail.

M. Favoulet répond qu'ils pratiqueront des prix comparables à ceux du marché. Il explique que les espaces communs seront partagés et que, si l'on rapporte au sens strict le prix payé au nombre de mètres carrés de bureaux, le mètre carré

sera à un peu plus de 900 francs. Il indique que la pépinière d'entreprises ne sera pas rentable seule, parce qu'il y a un effet de seuil: on est parti sur 500 m² de pépinière, alors que l'on sait qu'il en faut 1500 pour atteindre un seuil de rentabilité et 4500 m² pour commencer à gagner de l'argent. Il indique que leur objectif est d'y arriver, mais que, étant donné que la réussite de ce nouveau produit n'est pas assurée, le conseil de fondation a décidé de commencer petit en disant que l'on perdra peu si ça ne marche pas, et que si ça marche on fera beaucoup plus.

Un autre commissaire trouve la question pertinente. Il parle des pépinières d'il y a vingt ans, puis distingue le cas d'une nouvelle activité de celle d'une activité existante pour laquelle une pépinière avec de bas loyers peut générer une distorsion économique.

M. Favoulet répond qu'ils ne veulent pas que les mètres carrés soient moins chers qu'ailleurs, mais vérifier que de petits espaces ne sont pas disponibles. Il indique que, à 900 francs/m², ils seront au-dessus de la moyenne qui est à 600 francs/m² et qu'ils ne sont pas en train de faire de la distorsion. Il ajoute que les entrepreneurs ne doivent pas non plus payer le fait que la Fondetec n'ait pas misé plus gros. Il précise que, depuis vingt ans, on a distingué la pépinière et l'incubateur qui sert à finaliser le développement et à aller jusqu'à la mise sur le marché, souvent en partenariat avec un développeur économique (Ecllosion, Fongit).

Il déclare que l'objectif n'est pas de faire un doublon avec ces organismes. Il précise qu'ils soutiennent de nouvelles entreprises et qu'ils essaient néanmoins de sélectionner des projets qui n'ont pas de concurrence dans le canton. Il ajoute que leur objectif n'est pas de mettre dehors les entreprises dès qu'elles ont démarré, parce qu'ils ont une autre problématique: une fois qu'on a aidé les gens, on veut s'assurer qu'ils restent sur le territoire de la Ville. Il précise qu'ils sont en train de travailler sur cette question pour trouver des locaux en ville de Genève, qu'ils travaillent avec la Gérance immobilière municipale et tentent de lier des contacts avec les régies, qui ne veulent pas leur parler pour l'instant parce qu'elles sont déjà débordées de demandes.

Un autre commissaire déclare que l'idée est de mettre des locaux à disposition et qu'il y a bien une aide sous forme de locaux à des prix raisonnables, sans quoi cela n'a pas d'intérêt. Il ajoute que cela n'a pas de sens de faire ce que tous les autres font. Il se dit favorable à ce plan de départ pour favoriser le démarrage d'entreprises en rappelant que les régies demandent des garanties phénoménales.

M. Favoulet ajoute qu'ils sont en contact avec un propriétaire qui serait d'accord d'exploiter son immeuble comme pépinière si on lui démontre qu'il y a un équilibre économique sans avoir une rentabilité extraordinaire. Il ajoute que, s'ils arrivent à lancer un modèle viable, d'autres entités leur emboîteront le pas.

Le président rappelle qu'une clause prévoyait que le versement soit tributaire d'un contrat de prestations, mais qu'un tel contrat n'est pas possible pour des raisons juridiques (la Fondetec n'est pas subventionnée mais reçoit un capital de dotation). Il ajoute que, pour lever cette disposition, on avait décidé en mars 2011 de demander, à la place, un tableau de bord avec des objectifs et des indicateurs. Il rappelle qu'un premier tableau de bord avait été présenté en 2010. Il déclare qu'il s'attendait à ce que la Fondetec fournisse un tel document pour 2011.

M. Favoulet répond que les indicateurs sont dans le rapport annuel et que le tableau de bord dont parle le président n'est jamais arrivé officiellement à la Fondetec et n'a pas été validé par le conseil de fondation. Il précise que ce document a été élaboré par le département des finances et du logement. Il ajoute qu'ils attendent de savoir exactement quel tableau de bord ils vont devoir remplir.

Le président répond que le Conseil municipal attendait une proposition de tableau de bord de la part de la Fondetec pour pouvoir juger de leurs performances. Il admet que les indicateurs figurent dans le rapport, mais il aurait souhaité qu'ils soient présentés de manière synthétique avec le budget.

M. Favoulet rappelle que le premier projet n'était pas finalisé et qu'il avait compris que les indicateurs n'étaient pas pertinents par rapport à l'activité de la Fondetec. Il trouve surprenant que l'on demande à la personne évaluée de fixer les critères sur lesquels elle sera évaluée, parce qu'elle se retrouve juge et partie. Il ajoute qu'ils ont essayé en toute honnêteté de rendre compte de l'activité de la Fondetec et qu'il peut démontrer qu'ils ont systématiquement tenu compte de toutes les remarques de la commission des finances.

Le président répond qu'il y a eu une nette amélioration sur le compte rendu des exercices précédents, mais qu'il aurait souhaité avoir des indicateurs de performance pour les exercices futurs. Il reconnaît que c'est au Conseil administratif de faire ce travail, mais que celui-ci s'y refuse.

Une commissaire dit ne pas être en accord avec cela.

Le président déclare que ce n'est pas au Conseil municipal de fixer des objectifs.

Un autre commissaire déclare que la Fondetec doit fixer des objectifs que le Conseil municipal apprécie. Il demande à M. Favoulet de faire une proposition, qui sera évaluée par le Conseil municipal, parce qu'il est en mesure de le faire en tant que directeur de la Fondetec. Il ajoute que, avec des objectifs que l'on pourra vérifier avec les comptes, tout le monde arrivera très souriant à la séance.

M. Favoulet propose de présenter pour la fin de l'année des objectifs validés par le conseil de fondation pour 2012.

Le commissaire déclare que tout cela relève de la confusion des rôles entre le conseil de fondation, le Conseil municipal et le Conseil administratif, parce qu'on ne sait plus qui doit faire quoi. Il rappelle que l'on entend les mêmes critiques depuis quinze ans et ajoute que, si la Fondetec avait créé ses propres objectifs et indicateurs, on le lui aurait reproché.

Un autre commissaire remercie M. Favoulet pour ses réponses. Il relève que le conseil de fondation doit s'impliquer pour répondre aux objectifs fixés par le Conseil municipal et mettre en place une stratégie. Il a le sentiment que M. Favoulet est un peu lâché par tout le monde.

M^{me} Gisler répond que le conseil de fondation s'implique, se réunit régulièrement et met en place les politiques en question. Elle précise qu'il attendait qu'on lui signifie quels objectifs étaient retenus, parce qu'une petite équipe s'investit beaucoup pour monter des statistiques pertinentes dans la durée et qu'elle ne souhaite pas le faire dans le vide. M^{me} Gisler retient qu'il sera nécessaire d'améliorer l'adéquation avec le Conseil municipal et le Conseil administratif.

Le commissaire considère que le conseil de fondation est trop opérationnel et pas assez stratégique.

M. Favoulet précise qu'il ne fait pas partie du conseil de fondation et explique que ce qui limite sa dimension stratégique, c'est que, selon les statuts, le conseil doit prendre l'intégralité des décisions relatives aux crédits.

Constatant qu'il n'y a plus de questions, le président prend congé des personnes auditionnées en les remerciant et ouvre alors la discussion sur le sujet.

Discussion et prises de position

Le président déclare que la commission des finances a reçu le projet de délibération PRD-9 de la part du bureau du Conseil municipal pour l'approbation des comptes, sans l'approbation du budget. Il peine à comprendre le rôle du bureau dans cette affaire. (*N.d.l.r.: Le projet de délibération du bureau, et son titre, comportaient bien, également, l'approbation du budget.*)

Une commissaire (Ve) rappelle que le Conseil municipal est l'organe de surveillance de la Fondetec. Elle explique que le Conseil administratif a fait savoir que, si les conseillères et conseillers municipaux veulent exercer leur indépendance, notamment sur le dossier de la Fondetec, il ne prendra pas cinq minutes pour faire un projet de délibération. Elle ajoute que, si ce projet de délibération est inexact, il faut le retourner au bureau pour le faire compléter.

Le président répond qu'on l'amendera et propose de voter ce soir.

Un commissaire (S) déclare que la question des indicateurs est pertinente, mais il ne sait pas si c'est maintenant qu'il faut en discuter.

Un commissaire (MCG) considère que l'on pourrait auditionner la fiduciaire à propos de la question soulevée par un autre commissaire, mais que cela n'a pas de sens de retarder le vote sur le budget. Il ajoute que cela n'empêche pas d'adjoindre des remarques et de demander des objectifs pour le budget 2012.

Un commissaire (LR) estime que les comptes ne posent pas de problème, que rien ne laisse penser qu'ils ne sont pas d'une exactitude d'horloger et précise que ses observations visaient à leur dire: «Soyez plus fiers de vos résultats.» Il rappelle que c'est un budget préparé en mai 2011 et considère que c'est une chose qu'une seconde version soit préparée au cours du deuxième trimestre de l'année en cours, mais qu'il devrait être présenté au Conseil municipal en septembre de l'année précédente pour que le Conseil municipal puisse le voter en décembre. Il suggère l'abstention, parce que c'est un travail qui n'a strictement aucun sens.

Le président remarque que c'est une absurdité voulue par la majorité de l'ancien Conseil municipal, puisque les statuts précisent que le Conseil municipal reçoit en juin le budget de l'année en cours. Il considère qu'il y a déjà un problème dans le règlement de la Fondetec tel que le Conseil municipal l'a voté.

Une commissaire (S) revient sur les remarques émises quant à la visibilité de la provision et sur la réponse qui met en cause les normes comptables et suggère de demander une présentation spécifique des comptes pour le Conseil municipal. Par rapport aux critères d'efficience, elle rappelle que tous les partis ont des représentants au conseil de fondation et que les remarques pourraient aussi remonter par ce biais-là.

Le président observe que la commission des finances est d'accord de voter les comptes et de prendre acte du budget. Il rappelle que le département des finances et du logement s'est impliqué à un moment donné pour démontrer qu'un contrat de prestation n'était pas possible. Il considère que le rôle du Conseil administratif est un peu gênant.

Un commissaire (MCG) rappelle que le Conseil administratif a fait signer à la Fondetec une convention fixant les règles du versement et il trouve curieux que le Conseil administratif s'en lave les mains. Il estime qu'il faut aussi voter le budget, sans quoi on va paralyser la Fondetec en la privant de ses tranches annuelles, puisque le versement est conditionné à la présentation des comptes et du budget. Il considère qu'il y a visiblement une phase transitoire de mise en place d'un certain nombre d'instruments. Il déclare qu'il faut voter le budget avec des recommandations concernant la livraison du budget 2012 avant la fin de l'année et la présentation d'un tableau de bord. Il rappelle que la Fondetec a respecté les délais impartis par ses statuts.

Une commissaire (Ve) n'est pas certaine que le Conseil administratif s'en lave les mains, elle estime qu'il attend plutôt des directives de la part du Conseil municipal et que c'est au Conseil municipal de faire des propositions. Elle ajoute qu'elle ne se permettrait pas de faire un procès d'intention à l'encontre du Conseil administratif.

Une autre commissaire (Ve) demande si, étant donné que l'on découvre une absurdité, on ne pourrait pas revenir sur le règlement qui a été édicté par le Conseil municipal.

Le président précise qu'il ne s'agit pas d'un règlement, mais des statuts d'une fondation de droit public qui doivent être adoptés par le Grand Conseil. Il répond qu'il vaut mieux laisser tomber cette idée.

Un commissaire (S) considère que le Conseil municipal, en tant qu'organe de surveillance, peut demander que le conseil de fondation mette en place des indicateurs.

Votes

Le président propose d'amender le projet de délibération.

Un commissaire (LR) déclare qu'il faut faire deux votes distincts et pas deux articles, parce qu'il n'y a pas d'unité de matière. Il propose de faire deux délibérations.

Le président soumet au vote cette proposition, qui est acceptée à l'unanimité.

Le président soumet au vote le premier projet de délibération (approbation du rapport annuel, des comptes, du bilan 2010 et du rapport de l'organe de révision). Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Le président soumet au vote le deuxième projet de délibération: «Le Conseil municipal approuve le budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec.» Celui-ci est accepté par 7 oui (2 EàG, 2 Ve, 1 S, 1 MCG, 1 UDC) contre 6 abstentions (2 S, 3 LR, 1 UDC).

Un commissaire (S) déclare qu'il s'est abstenu parce qu'il ne peut voter un budget qui est déjà presque entièrement dépensé.

Un commissaire (MCG) rappelle que, si l'on traite le budget aussi tard, c'est de la faute du Conseil municipal et que la Fondetec a présenté son budget dans les délais prévus par ses statuts.

Le président propose la recommandation suivante: «Le Conseil municipal demande au conseil de fondation de la Fondetec de présenter, à partir du budget 2012, des objectifs et des indicateurs de performance.»

Un commissaire (LR) déclare qu'il faudrait ajouter un indicateur temporel et propose d'ajouter: «Le Conseil municipal recommande que le budget de la Fondetec soit déposé en octobre de l'année précédente.»

Un commissaire (MCG) propose d'ajouter que le budget doit être présenté avant la fin de l'année.

Un commissaire (UDC) déclare qu'il faudrait aussi définir la date à laquelle le Conseil municipal devra avoir voté ce budget.

Le président propose la recommandation suivante: «Le Conseil municipal demande au conseil de fondation de la Fondetec de présenter en octobre de l'année courante le budget de l'année suivante voté par le conseil de fondation, accompagné d'objectifs et d'indicateurs de performance.»

Un commissaire (EàG) se demande si octobre est un délai réaliste et estime qu'il faudrait le demander au moins pour la fin de l'année.

Un commissaire (S) estime que le Conseil municipal doit voter avant la fin de l'année et qu'octobre est un délai logique pour un vote en décembre.

Le président rappelle que ce n'est pas une subvention et que le pouvoir du Conseil municipal est restreint.

Le président soumet au vote la recommandation suivante:

«Le Conseil municipal demande au conseil de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) de présenter avant la fin de l'année courante le budget de l'année suivante voté par le conseil de fondation, accompagné d'objectifs et d'indicateurs permettant d'évaluer la performance de la Fondetec.»

La recommandation ci-dessus est approuvée à l'unanimité.

Une commissaire (Ve) remarque qu'il faut rester attentif au fait de ne pas demander toujours plus à la Fondetec, sous peine de recréer une usine à gaz l'empêchant de remplir sa mission.

Un commissaire (UDC) répond que, à l'instar de toute entreprise, la Fondetec doit définir ses objectifs avec les outils pour les mesurer. Il estime que c'est fondamental.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec),

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2010, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2010, le tableau de financement et l'annexe aux comptes 2010 ainsi que le rapport de l'organe de révision du 30 mai 2011 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec),

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec.

Annexe: présentation PowerPoint

Annexe à voir sur le site internet du Conseil municipal, sous le présent rapport: rapport de l'organe de révision sur les comptes 2010 de la Fondetec et annexe aux comptes au 31 décembre 2010



Commission des finances 27 septembre 2011
Rapport d'activité 2010 et budget 2011

- Promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois.
- Soutenir et développer des entreprises existantes.
- Stimuler l'innovation.

... en Ville de Genève

Un tout-en-un à Genève

- **Un financement pour démarrer**
- **Des bureaux pour s'installer**
- **Des services communs pour économiser**
- **Un environnement pour échanger**
- **Un accompagnement pour se développer**
- **Des formations pour se perfectionner**



Pour les entreprises qui ne répondent pas aux critères bancaires :

- Prêts remboursables sur 3 à 5 ans.
- Taux d'intérêt de 5%.
- Relation de proximité, suivi personnalisé.
- Engagement de codébiteurs solidaires.

Des bureaux

Pour de nouvelles entreprises qui ne trouvent pas de locaux :

- Espaces de 6 à 26 m² (1 à 5 pers.)
- Ouverts ou fermés (cloisons vitrées).
- Meublés
- Accès internet
- Installation VOIP et téléphone (abonnement à la charge de l'occupant)



- **Serveurs d'impression et copieurs**
- **Espace accueil - réception clients**
- **Salles de réunions et conférences**
- **Espace café/détente**
- **Entretien et nettoyage des locaux**
- **Sanitaires**

Un environnement

- 14 entreprises hébergées
- Près de 100 entreprises suivies
- Des activités de réseautage
- Des espaces d'échanges
- Un positionnement en centre ville
- Un réseau de partenaires



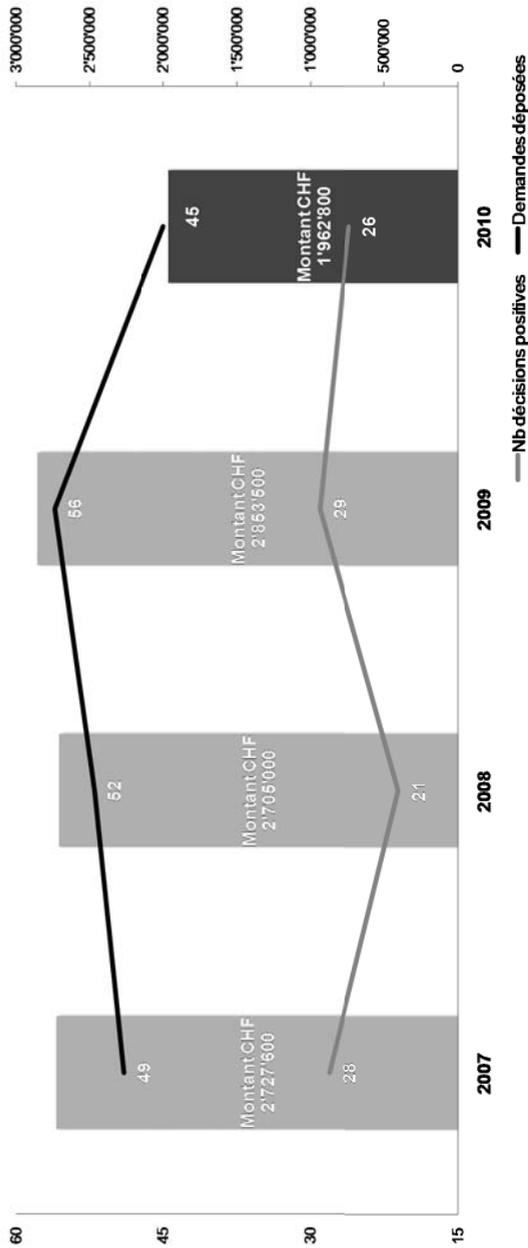
- Une équipe de professionnels à disposition sur rendez-vous :
 - Comptabilité-finance
 - Marketing-vente
 - Communication-Média
 - RH-formation
 - Juridique-contentieux

Des formations

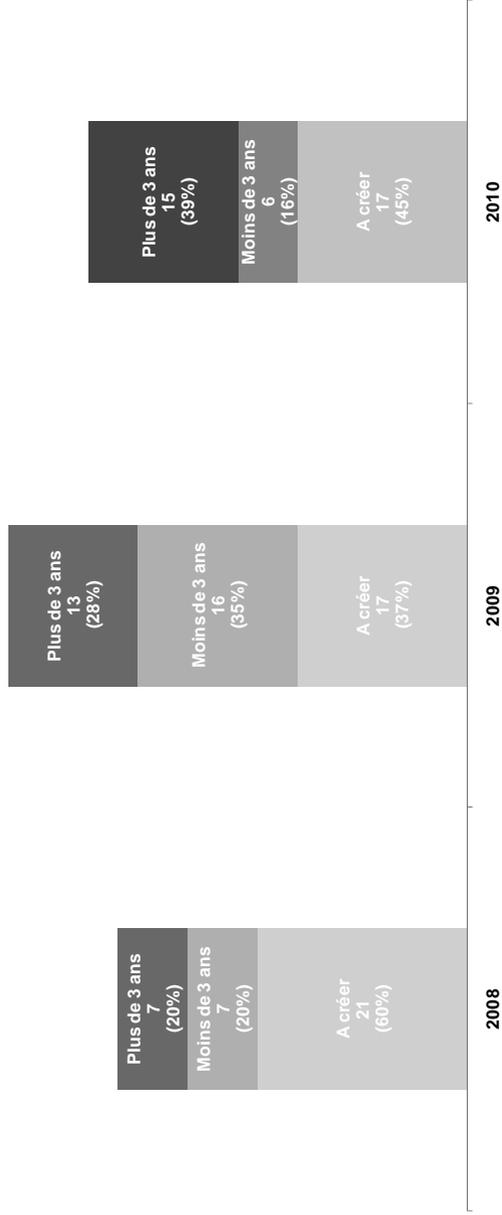
- Soirées thématiques
- Séminaires
- Partenariats sur formations diplômantes

Un recul de la demande

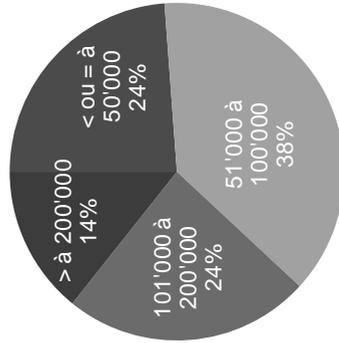
Demandes déposées, décisions positives et montants accordés par année



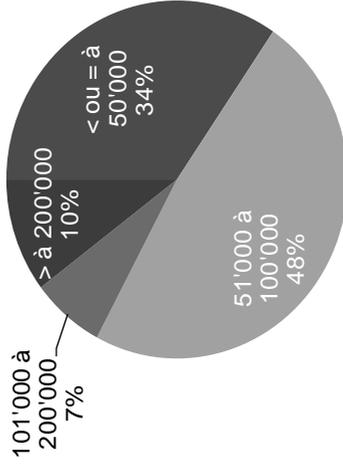
Répartition des dossiers étudiés par le Conseil selon l'âge de l'entreprise



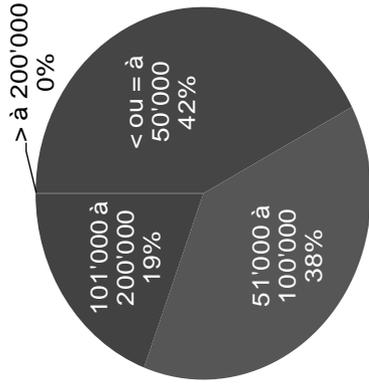
Montants acceptés



2008

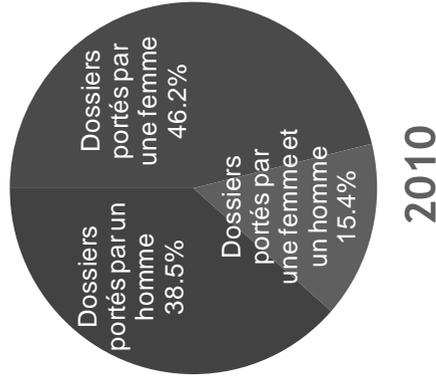
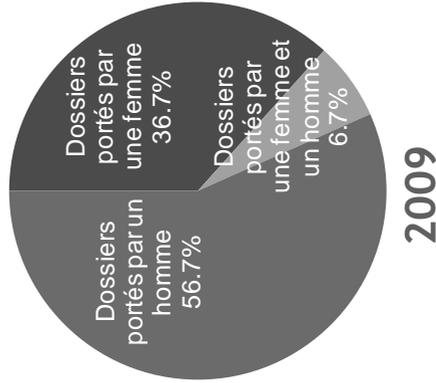
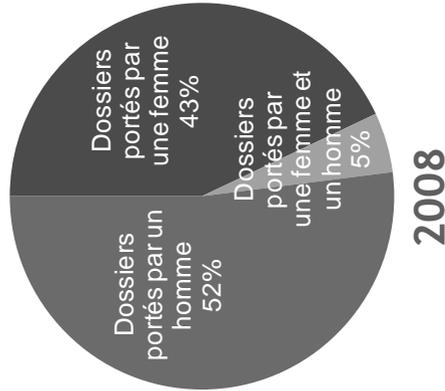


2009



2010

Dossiers acceptés par genre



Evolution du portefeuille

	2010	2009	2008	2007
Nombre de débiteurs en cours	74	68	69	63
Nombre de débiteurs provisionnés	20 (27%)	21 (30%)	24 (35%)	20 (32%)
Total montant débiteurs	5'161'237	5'456'906	5'586'975	5'826'073
Montant débiteurs provisionnés	1'594'645	2'041'000	2'671'000	2'550'000
Provisions / Débiteurs en valeur	30,1%	37,4 %	48,8 %	43,8 %

Données / selon déclaration AVS (estimé)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Taux de réponse	75,81%	62,96%	50,98%
Nombre total d'emplois	241(271)	171(271)	(255)
Nombre d'emplois par entreprise	5,13	4,89	5
Nombre total d'emplois (Eq. Temps Plein)	135.85 (150)	100,86 (150,2)	(139,4)
Nombre total d'emplois (ETP) par entreprise	2,89	2,88	2,73
Salaire annuel moyen (ETP) en CHF	57'311,41	55'146,76	50'420,27

Comparaison 2010-2007

	2010	2009	2008	2007
	CHF	CHF	CHF	CHF
Résultat de fonctionnement	(985'132)	(872'085)	(831'990)	(881'022)
Résultat de l'activité de soutien	(417'567)	(37'908)	(157'842)	(83'914)
Résultat d'exploitation	(1'402'699)	(909'993)	(989'832)	(964'936)
Résultat sur titres	14'726	611'131	(1'238'702)	(242'195)
Variation annuelle du capital	(1'387'973)	(298'862)	(2'228'535)	(1'207'132)

- Informatique et télécom :
 - Création outil : « tableaux de bord et statistiques »
 - Mise en place outil de gestion de crédits
 - Modernisation du site internet
 - Rajeunissement des installations I&T
- Ouverture d'une pépinière d'entreprise
- Développement de la communication

- 31 nouvelles demandes enregistrées.
 - 27 décisions :
 - 11 nouvelles entreprises financées.
 - 2 compléments financiers.
 - 13 non soutenus.
- Soutien financier accordé = CHF 2'420'000

Budget/Réalisé 2011

	Réalisé 30/06/2011	Budget 30/06/2011	Budget 2011
	CHF	CHF	CHF
Résultat de fonctionnement	(485'679)	(511'550)	(1'064'659)
Résultat de l'activité de soutien	(34'455)	(136'250)	(272'500)
Résultat de l'activité pépinière	0	0	(144'219)
Résultat d'exploitation	(520'134)	(647'800)	(1'481'378)
Résultat sur titres	10'901	14'302	28'605
Variation annuelle du capital	(509'233)	(633'498)	(1'452'773)

Merci pour votre attention